

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 6 juin 2016, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette      M. Philippe St-Jacques  
                         M. Marcel Lafontaine      M. Conrad Hubert  
                         M. Alain Patry

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2016-RAG-5538

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants et en devançant le point 6.1 Dépôt des états financiers par la firme Dignard Éthier CPA Inc. :

#### **6. Varia**

- 6.1 Dépôt des états financiers 2015 par la firme Dignard Éthier CPA Inc.
- 6.2 Demande de la directrice générale
- 6.3 Dérogation mineure Sylvain Robitaille
- 6.4 Dérogation mineure Sylvain Bonenfant
- 6.5 Avis de motion pour ajout d'usage au plan de zonage 78660

Adoptée.

2016-RAG-5539

### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2015 PAR LA FIRME DIGNARD ÉTHIER CPA INC.**

Suite à la présentation par madame Emmanuelle Michaud des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2015 produit par la firme comptable Dignard Éthier CPA Inc. et conformes aux normes comptables en vigueur, le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu d'adopter lesdits rapports tels que présentés. Les documents seront acheminés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (article 176.2 du Code municipal) par voie électronique.

Adoptée.

2016-RAG-5540

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 tel que présenté.

Adoptée.

2016-RAG-5541

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 28 843.54 \$ et la liste des comptes payés au montant de 34 986.45 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 6 juin 2016 au montant de 39 445.36 \$.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 3 juin 2016**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 381 707.57 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 944.54 \$.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire du 31 mai 2016.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour avril et mai 2016.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour mai 2016.

AVIS DE MOTION

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 191 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'HERBICYCLAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC**

Le conseiller Alain Patry avise le conseil municipal de la présentation pour adoption à une assemblée subséquente d'un

règlement concernant l'herbicyclage sur le territoire de la municipalité de Bois-Franc.

2016-RAG-5542

**PAIEMENT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu d'effectuer le premier versement pour la Sûreté du Québec au montant de 15 086 \$.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Formation sur les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles**

La directrice présente au conseil une formation mentionnée en titre qui pourrait être donnée dans notre région. Pour ce faire, il doit y avoir un minimum de 10 participants. C'est Mme Chantal Lamarche qui s'occupe des détails pour cette formation, elle a juste besoin d'avoir le nombre d'inscriptions. La mairesse et les conseillers vont regarder si les sujets abordés les intéressent et s'ils peuvent y assister et nous y reviendrons en juillet pour les confirmations.

2016-RAG-5543

**PUBLICITÉ POUR LA ST-JEAN ET LA FÊTE DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE le journal La Gatineau nous offre une promotion afin d'effectuer de la publicité pour les fêtes de la St-Jean Baptiste et la fête du Canada;

CONSIDÉRANT QUE si nous prenons les deux publicités immédiatement, nous avons un rabais de 5 \$ sur chacune des publicités;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de prendre les deux publicités afin de profiter du spécial.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Tournoi de golf du Centre d'interprétation et de la Fondation du CSSS**

La directrice présente au conseil une invitation pour le tournoi de golf qui servira à amasser des fonds. Les conseillers ne désirent pas y participer cette année.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Refonte des comités**

La mairesse présente aux conseillers une nouvelle façon de fonctionner avec les comités afin d'alléger sa tâche et ainsi avoir un responsable dans chacun des départements. À l'avenir, les comités compteront un président et des membres qui pourront prendre certaines décisions dans les cas d'urgences et dans le cas contraire, le président sera responsable d'apporter le tout au conseil pour approbation. Les comités seront inscrits au siège du conseiller, mais ceux-ci pourront être changés à chaque mandat afin que les conseillers puissent toucher à tout et apporter leur expertise dans les domaines qu'ils connaissent. Chacun des conseillers regardera le tout et choisira les comités dont il aimerait faire partie et les comités seront formés à la prochaine assemblée.

2016-RAG-5544

### **CARTE DE MEMBRE DE LA MAISON DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture fait la demande afin que la municipalité renouvelle sa carte de membre;

CONSIDÉRANT QU'IL est important de soutenir celle-ci afin qu'elle puisse continuer à offrir ses attraits;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de renouveler la carte de membre de la municipalité au coût de 25 \$.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2016-RAG-5545

### **RÉSOLUTION POUR LE CAMP DE JOUR**

ATTENDU QU'un montant a été budgété pour l'année 2016 afin d'aider les parents qui inscrivent leurs enfants au camp de jour de la Maison de la famille;

ATTENDU QUE le montant budgété a été inscrit dans le compte de remboursement d'inscription aux loisirs et qu'ainsi, il n'est pas clair que l'aide pour le camp de jour est incluse dans ce compte;

ATTENDU QUE comme l'an passé, le remboursement sera de l'ordre de 300 \$ par enfant inscrit à temps plein et 150 \$ par enfant inscrit à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que les montants mentionner ci-haut soient pris à même le compte « remboursement d'inscription aux loisirs » comme il avait été prévu au budget 2016.

Adoptée.

2016-RAG-5546

**CAMPAGNE PANCANADIENNE EN FAVEUR DE L'EMBALLAGE NEUTRE ET STANDARDISÉ DES PRODUITS DU TABAC**

ATTENDU QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

ATTENDU QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

ATTENDU QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

ATTENDU QUE la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

ATTENDU QUE conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureront présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultras minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

Adoptée.

2016-RAG-5547

**ACHAT DE L'ÉDITION ZONAGE ET URBANISME EN DROIT CANADIEN**

CONSIDÉRANT QUE cette édition peut-être très utile pour l'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce document est un outil de travail important;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu de faire l'achat de l'édition Zonage et urbanisme en droit Canadien au coût de 109.15 \$ taxes incluses

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2016-RAG-5548

**APPUI AU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA PROTECTION DE LA FORÊT CONTRE LE FEU**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration de Patrimoine et Chutes de Plaisance demande au gouvernement du Québec et particulièrement à la ministre de la Culture et des Communications d'accorder un nouveau statut officiel et le retour d'un financement suffisant et permanent aux centres d'interprétation du patrimoine qui ont été retranchés du Programme d'aide financière aux institutions muséales, et particulièrement au Centre d'interprétation du Patrimoine et Chutes de Plaisance et au Centre d'interprétation de l'historique de la protection de la forêt contre le feu de Maniwaki;

CONSIDÉRANT leur demande d'appui;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc reconnaît que les centres d'interprétation jouent un rôle majeur dans la vie culturelle, patrimoniale et touristique dans les municipalités respectives et qu'ils subissent à la présente un manque de financement aux deux centres d'interprétation et l'incertitude perdure;

POUR CES MOTIFS, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc réitère son appui au Centre d'interprétation du Patrimoine de Plaisance et au Centre d'interprétation de l'historique de la protection de la forêt contre le feu de Maniwaki ainsi qu'à la démarche du Conseil d'administration de Patrimoine et Chutes de Plaisance afin d'obtenir un financement adéquat.

ET QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au député de Papineau, M. Alexandre Iracà et à la députée de Gatineau et ministre responsable de l'Outaouais, Mme Stéphanie Vallée.

Adoptée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Dossier de la cuisine agroalimentaire**

La mairesse fait un suivi sur le dossier de la cuisine. Elle mentionne que l'entente sera signée dans les jours qui viennent et que par la suite, les travaux pourront commencer. Si tout va bien, nous pourrions effectuer l'inauguration dans la semaine avant le festival country.

2016-RAG-5549

### **CONGRÈS DE LA FQM**

Le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'autoriser les conseillers Alain Patry et Conrad Hubert à assister au congrès de la FQM à Québec les 29, 30 et 1<sup>er</sup> octobre 2016 et de payer les frais de déplacement de ceux-ci.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Statistiques de la bibliothèque**

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour avril et mai 2016. Les visites s'élèvent à 77 pour avril et 87 pour mai.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Lettre reçue de la MRC**

La directrice présente au conseil une lettre de la MRCVG mentionnant que le projet de zone industrielle demandée par Grand-Remous n'est pas accepté par le Gouvernement. Ils mentionnent dans la lettre qu'il est important de remplir les zones industrielles existantes avant d'en créer de nouvelles.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Remerciements du comité local de la Communauté St-Boniface**

La directrice présente au conseil une lettre de remerciements du comité local de la communauté St-Boniface pour le prêt de la salle municipale en hiver afin qu'ils puissent célébrer la messe ici pour éviter des coûts de chauffage en hiver à l'église. Ils remercient aussi l'employé municipal pour la tonte de gazon, le déneigement des escaliers en hiver et le taillage des haies.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Association du bureau d'avocats**

La directrice mentionne au conseil que nous avons une lettre du bureau de notre avocat mentionnant que ceux-ci ce sont associés à la firme Noël et Associés.

2016-RAG-5550

**DEMANDE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale demande au conseil s'il est possible d'avoir une journée de congé payé pour son mariage. Celle-ci a déjà utilisé ses journées de vacances pour le vendredi et le lundi, mais aimerait avoir aussi le mardi afin de passer du temps de repos à l'extérieur avec son mari.

Le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu d'accorder à la directrice la journée demandée c'est-à-dire, le mardi 12 juillet 2016.

Adoptée.

2016-RAG-5551

**DÉROGATION MINEURE SYLVAIN ROBITAILLE**

CONSIDÉRANT QUE M. Robitaille a fait une demande de dérogation mineure afin de pouvoir installer une piscine dans la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE la demande est faite due au fait que sa conjointe et sa fille ont toutes deux un handicap assez lourd limitant ainsi de beaucoup les possibilités;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne une piscine de 15 pieds de diamètre et que celle-ci ne nuira en rien aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande est acceptée seulement pour une piscine de 15 pieds de diamètre et qu'il ne sera permis en aucun temps de la remplacer par une plus grande;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu personne à l'assemblée publique de consultation et qu'ainsi il n'y a aucune opposition;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme ne voit aucun inconvénient à la demande;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu d'accepter la demande de M. Sylvain Robitaille et d'autoriser celui-ci à installer sa piscine dans la marge avant à condition que celle-ci soit bien de 15 pieds de diamètre et qu'en aucun temps il ne sera permis d'en installer une plus grande.

Adoptée.

2016-RAG-5552

**DÉROGATION MINEURE SYLVAIN BONENFANT**

CONSIDÉRANT QUE M. Bonenfant a fait une demande de dérogation mineure afin de pouvoir faire un agrandissement à son garage suite à une demande des assurances;

CONSIDÉRANT QUE la superficie autorisée sera dépassée de seulement 120 pieds carrés et que le garage est situé à l'arrière de la maison sur un grand terrain;

CONSIDÉRANT QU'il ne nuit en aucun cas aux voisins puisque le garage est très loin des lignes de propriétés;



CONSIDÉRANT QUE la demande est faite suite à une demande de ses assurances afin de séparer le bois de l'endroit où il y a de la soudure donc, que c'est une question de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du comité consultatif d'urbanisme sont positives;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucun citoyen à l'assemblée publique de consultation et qu'ainsi, il n'y a aucune opposition;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est résolu que la dérogation soit accordée à M. Sylvain Bonenfant afin qu'il puisse faire un agrandissement de 30'X24' au lieu de 30'X20' comme il était autorisé.

**Le vote a été demandé**

Contre : La conseillère Michelle Payette

Pour : Le conseiller Alain Patry, le conseiller Philippe St-Jacques, le conseiller Conrad Hubert et le conseiller Marcel Lafontaine

Adoptée à la majorité.

AVIS DE MOTION

**AJOUT D'USAGE AU PLAN DE ZONAGE 78660 - AJOUT DE L'USAGE C2 DANS LA ZONE P117**

Le conseiller Philippe St-Jacques avise le conseil municipal de la présentation à une assemblée subséquente d'une modification de règlement de zonage pour la zone P117 afin d'y ajouter l'usage C2.

2016-RAG-5553

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale